



Caution crédit logement suite acte licitation et remboursement cr

Par garvor

Bonjour à tous,

voilà, j'ai un petit soucis avec mon ex compagne concernant la caution crédit logement suite à un rachat de soulte. Elle me dit devoir en récupérer l'intégralité sur conseil de son nouveau banquier. Cela na ma parait pas normal car cette caution a été payée par chacun de nous et il n'en est pas fait mention dans l'acte de licitation. Seule le montant du prêt est traité dans cet acte.

Un résumé de ma situation

Achat appartement en 2009 à 37/63

-Apport de mon ex compagne environ 60 000 euros

-Crédit de 181 000 euros souscrit auprès du LcL remboursé à 50/50

-Caution credit logement de 2000 euros payée à 50/50

-Frais de notaire a 50/50

->Licitation en novembre 2013 avec rachat de soulte par mon ex compagne.Non désolidarisation du prêt.

->Remboursement en anticipé du crédit par mon ex compagne en janvier 2014 par rachat de crédit auprès d'une autre banque.

->Remboursement du FMG par le crédit logement pour un montant de 1200 euros en février 2014

Merci par avance pour votre aide et à dispo si besoin d'autres détails/informations.